

Conjoncture de l'immobilier

Résultats au deuxième trimestre 2022

OCTOBRE 2022

Au deuxième trimestre 2022, dans un contexte économique marqué par les tensions sur les prix et les incertitudes sur les perspectives, l'économie immobilière, globalement à un niveau élevé d'activité, ralentit.

Dans le secteur du logement neuf, en dépit d'un niveau élevé d'autorisations porté par l'anticipation de l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale 2020, l'activité continue de se dégrader et la hausse des coûts de production poursuit son accélération.

La forte croissance des prix dans l'ancien ralentit, notamment pour le logement individuel, et le volume de transactions, bien qu'élevé, se replie.

La production de crédits nouveaux et leur durée moyenne progressent, alors que les taux d'intérêt se redressent et que les conditions d'octroi commencent à se resserrer.

Les niveaux élevés de l'emploi salarié et des créations d'entreprise dans l'activité immobilière fléchissent. Dans la construction, l'emploi salarié se stabilise tandis que l'intérim poursuit sa baisse.

Les perspectives d'activité continuent de se dégrader, dans la promotion immobilière comme dans le bâtiment.

DANS LE NEUF, EN DÉPIT D'UN NIVEAU D'AUTORISATIONS ÉLEVÉ, L'ACTIVITÉ CONTINUE DE SE DÉGRADER

Les mises en ventes et les réservations de logements neufs poursuivent leur repli

Au deuxième trimestre 2022, les mises en vente de logements neufs à destination des particuliers continuent de reculer en glissement annuel (- 11,7 %, après - 8,4 % au trimestre précédent). Leur niveau (28 700 logements) est inférieur de 17 % à celui du deuxième trimestre 2019 et de plus d'un tiers (- 34 %) au niveau moyen des deuxièmes trimestres entre 2015 et 2019.

Le repli du nombre de réservations (ventes aux particuliers) s'accélère également (- 13,0 % en glissement annuel, après - 6,0 % au trimestre précédent). Avec 27 900 logements réservés, les ventes aux particuliers demeurent inférieures de 20 % à leur

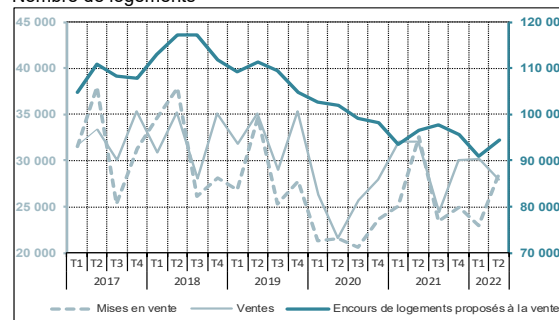
niveau du deuxième trimestre 2019 et de 7 % à leur moyenne des deuxièmes trimestres entre 2015 et 2019. La hausse des annulations se poursuit même si elle ralentit nettement ce trimestre (+ 3,2 % en glissement annuel, après + 10,6 %). Les annulations représentent 14 % des ventes, contre 11 % un an auparavant.

L'encours de logements proposés à la vente continue également de baisser en glissement annuel (- 2,1 %, après - 2,9 %), à 94 500 logements.

Le délai moyen d'écoulement des appartements rebondit légèrement en glissement trimestriel (+ 0,2 trimestre, après - 0,5 trimestre) et s'établit à 3,2 trimestres, un niveau proche de sa valeur en 2021 et 2019 (3,3 trimestres).

Graphique 1 : commercialisation des logements neufs aux particuliers

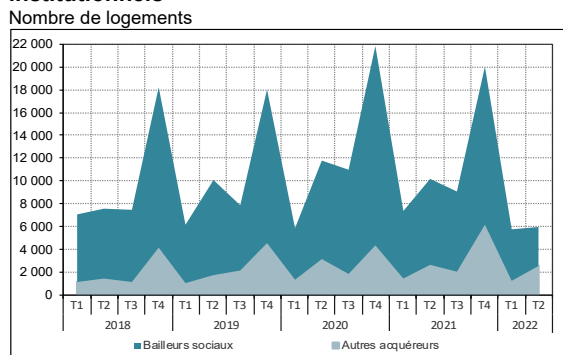
Nombre de logements



Source : SDES, ECLN

La baisse des ventes de logements aux institutionnels (ventes en bloc) s'accroît, pour sa part, sensiblement (- 41,8 %, après - 21,0 % en glissement annuel), faisant passer leur niveau (5 900 ventes) très en dessous de la moyenne des deuxièmes trimestres depuis 2018 (9 900 ventes). Poursuivant la tendance amorcée il y a un an, cette forte baisse est provoquée par le recul des acquisitions par les bailleurs sociaux (- 54,6 %, contre - 5,4 % pour les autres acquéreurs). Leur poids dans le total des acquisitions recule ainsi, en un an, de 74 % à 58 %.

Graphique 2 : ventes de logements neufs aux institutionnels

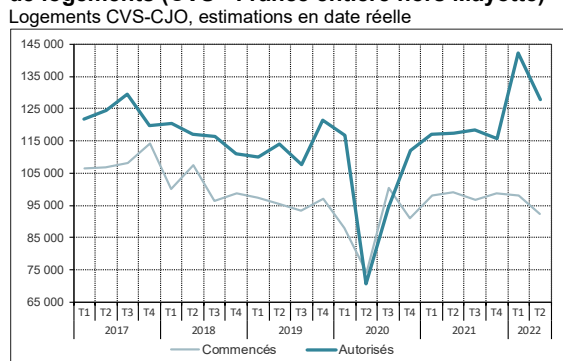


Source : SDES, ECLN

Bien qu'en repli, les autorisations demeurent à un niveau élevé au deuxième trimestre tandis que les mises en chantier fléchissent

Au deuxième trimestre 2022, le nombre de logements autorisés (y compris construction individuelle et logement social) se replie (- 10,1 % en données CVS-CJO et en glissement trimestriel) après la forte hausse au trimestre précédent (+ 23,0 %). Cette hausse résulte principalement de l'anticipation de l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale 2020 au 1^{er} janvier 2022 qui a provoqué le dépôt d'un nombre exceptionnel de demandes en décembre 2021 et d'autorisations début 2022, particulièrement pour la construction de logements individuels (+ 29,4 %, contre + 17,8 % pour le logement collectif). Au deuxième trimestre 2022, les effets de cette anticipation se prolongent pour les logements collectifs (+ 5,8 %, contre - 27,8 % pour les logements individuels), dont l'instruction est un plus longue. Le nombre de logements autorisés demeure ainsi à un niveau élevé (127 900), supérieur à celui des trois mois précédant le premier confinement (+ 4,2 %). Dans le même temps, le nombre de logements commencés diminue nettement (- 6,1 %, après - 0,7 %) dans un contexte de difficultés d'approvisionnement et de hausse des prix des matériaux de construction. Les mises en chantier (92 200) passent à un niveau inférieur de 6,1 % à celui des trois mois précédant le premier confinement.

Graphique 3 : autorisations et mises en chantier de logements (CVS - France entière hors Mayotte)

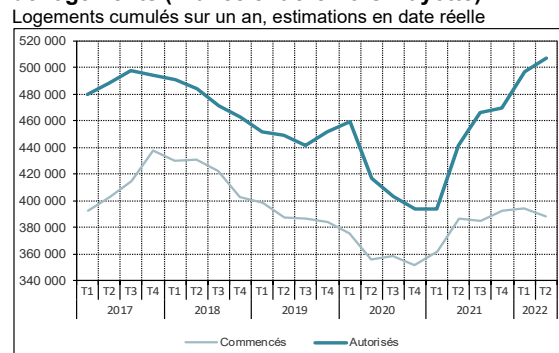


Source : SDES, estimations Sit@del2

Au total, en données brutes cumulées sur un an, les volumes de logements autorisés et de logements commencés s'élèvent à 507 000 et 388 300 unités respectivement. Par rapport aux niveaux du deuxième

trimestre 2021, et à ceux des 12 mois précédant le premier confinement, le nombre d'autorisations est supérieur de 14,9 % et 10,3 % respectivement, et celui des mises en chantier de 0,4 % et 1,3 %. Par rapport aux 12 mois précédant le premier confinement, c'est dans l'individuel que les autorisations sont le plus dynamique (+ 20,0 % en cumulé sur un an), tandis que la hausse dans le collectif, à + 3,7 % seulement, est modérée par la diminution observée en Île-de-France (- 9,6 %, contre + 8,3 % en province). Le nombre de logements commencés demeure aussi à un niveau bas en Île-de-France, notamment pour le collectif (- 15,5 % en cumulé sur un an par rapport aux 12 mois avant-crise, et - 2,2 % pour l'individuel), au contraire de la province (+ 8,4 % pour l'individuel et + 1,6 % pour le collectif).

Graphique 4 : autorisations et mises en chantier de logements (France entière hors Mayotte)

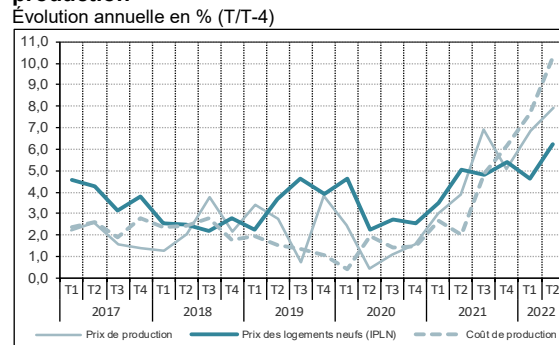


Source : SDES, estimations Sit@del2

La hausse des coûts de production dans la construction de bâtiments continue de s'accroître

La hausse des coûts des matériaux poursuit son accélération (+ 20,0 % en glissement annuel, après + 15,6 % et + 13,3 % les deux trimestres précédents). Ce faisant, la croissance sur 12 mois des coûts de production dans la construction de bâtiments continue de s'accroître, s'établissant à + 10,2 % (après + 7,6 % et + 6,2 % les trimestres précédents, et + 1,9 % en moyenne entre 2017 et 2020). La hausse des prix de production de la construction neuve à usage d'habitation (prix conclus entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises assurant les travaux) s'accroît aussi (+ 7,9 % en glissement annuel, après + 6,8 % et + 5,1 %), tout comme la progression des prix des logements neufs (+ 6,2 % sur un an, après + 4,6 % et + 5,4 %).

Graphique 5 : indices de prix et de coût de production



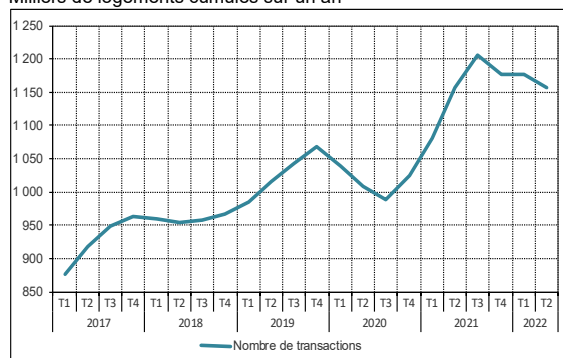
Source : Insee, calculs SDES

DANS L'ANCIEN, LA HAUSSE DES PRIX RALENTIT TANDIS QUE LE VOLUME DE TRANSACTIONS SE REPLIE

Le nombre de transactions reste élevé mais recule à nouveau

Au deuxième trimestre 2022, la diminution du nombre de transactions sur un an de logements anciens reprend après une quasi-stabilité au trimestre précédent (- 1,6 %, après - 0,1 % et - 2,4 % les deux trimestres précédents). Le volume de transactions demeure élevé avec 1 157 000 ventes et retrouve son niveau d'il y a un an.

Graphique 6 : nombre de transactions dans l'ancien
Milliers de logements cumulés sur un an



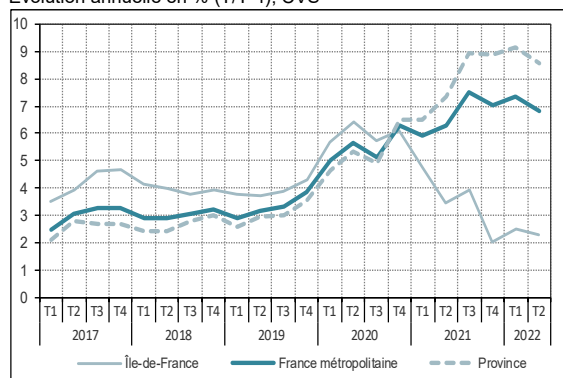
Source : CGEDD, d'après DGFIP et Bases notariales

La hausse des prix des logements anciens ralentit, notamment pour les logements individuels

Au deuxième trimestre 2022, la hausse des prix des logements anciens ralentit (en glissement trimestriel + 1,3 %, après + 1,7 % aux deux trimestres précédents). Le ralentissement s'observe surtout pour les maisons (+ 1,5 %, après + 2,1 %) et en Île-de-France (+ 0,3 %, après + 1,1 %), tandis que la hausse des prix ralentit légèrement en province (+ 1,7 %, après + 1,9 %) et reste stable pour les appartements à + 1,2 %.

Au total sur un an, les prix progressent de 6,8 %, portés par le fort dynamisme de la province (+ 8,6 % contre + 2,2 % en Île-de-France).

Graphique 7 : indice Notaires-Insee des prix des logements anciens (CVS)
Évolution annuelle en % (T/T-4), CVS



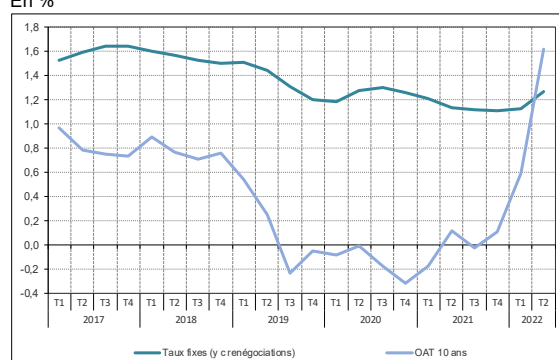
Source : Notaires-Insee

LE VOLUME DE CRÉDITS NOUVEAUX POURSUIT SA HAUSSE MALGRÉ UNE REMONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT

Les taux d'intérêt se redressent

Au deuxième trimestre 2022, la hausse du taux de l'OAT* 10 ans poursuit son accélération (+ 1,03 point, après + 0,48 et + 0,14 point). Il s'établit à 1,62 %, après avoir été nul au troisième trimestre 2021. Cette hausse affecte peu le taux fixe moyen des crédits à l'habitat (y compris renégociations), qui reste bas à 1,27 %. Il progresse de 0,14 point par rapport au trimestre précédent, en accélérant légèrement (1,19 % en avril, 1,26 % en mai et 1,35 % en juin).

Graphique 8 : taux d'intérêt effectifs des crédits à l'habitat et de l'OAT* 10 ans
En %



* OAT : obligation assimilable du Trésor

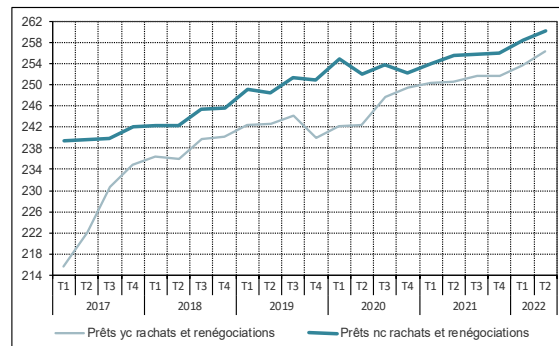
Source : Banque de France, calculs SDES

La durée initiale des crédits immobiliers atteint un niveau record

La durée initiale moyenne des crédits immobiliers, hors rachats et renégociations, continue de s'allonger en glissement trimestriel (+ 2 mois). Elle gagne 5 mois sur un an et atteint un niveau record à 260 mois.

En intégrant les rachats et renégociations, la durée moyenne des crédits est de 256 mois, également en hausse (+ 2 mois par rapport au trimestre précédent, et + 5 mois par rapport au niveau d'il y a un an).

Graphique 9 : durée initiale moyenne des crédits à l'habitat (hors travaux et prêts relais)
Nombre de mois



Source : Banque de France

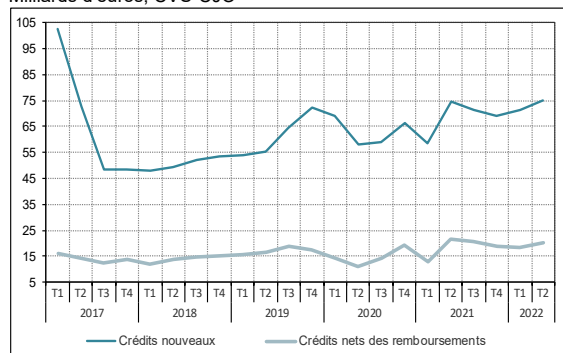
Le flux de crédits nouveaux poursuit sa hausse

En données CVS-CJO, la progression en glissement trimestriel du montant total de crédits nouveaux à l'habitat (y compris renégociations) se poursuit (+ 5,3 %, après + 2,9 %). Avec 75,1 milliards d'euros, ces flux de crédits sont supérieurs de 20,4 % à la moyenne des cinq dernières années. En progression en avril et en mai, ils déclinent nettement en juin (- 15,7 %, après + 4,3 % et + 4,0 %).

La progression de l'encours de crédits à l'habitat des ménages s'accélère (+ 1,7 %, après + 1,1 %), alimentée par un flux de crédits net (apuré des effets des renégociations et diminué des remboursements de capitaux) de 20,0 milliards d'euros, en rebond (+ 9,3 %) après trois trimestres de repli. L'encours s'élève à 1 249 milliards d'euros.

Graphique 10 : flux de crédits à l'habitat des particuliers

Milliards d'euros, CVS-CJO



Source : Banque de France

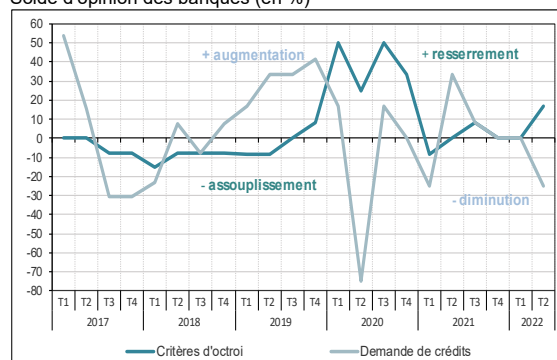
La demande de crédit à l'habitat baisse et les critères d'octroi se resserrent

Au deuxième trimestre 2022, selon l'enquête de la Banque de France auprès des banques sur la distribution du crédit, les établissements bancaires font état d'une demande (y compris renégociations) en net recul (- 25 points) après deux trimestres de stabilité.

Par ailleurs, les critères d'octroi de crédits à l'habitat vont dans le sens d'un resserrement. Le solde d'opinion, qui traduit une variation dans le temps de l'attitude restrictive (solde positif) ou prodigue (solde négatif) des banques, s'élève à + 17 points après être resté nul lors des deux trimestres précédents.

Graphique 11 : critères d'octroi et demande de crédit à l'habitat

Solde d'opinion des banques (en %)



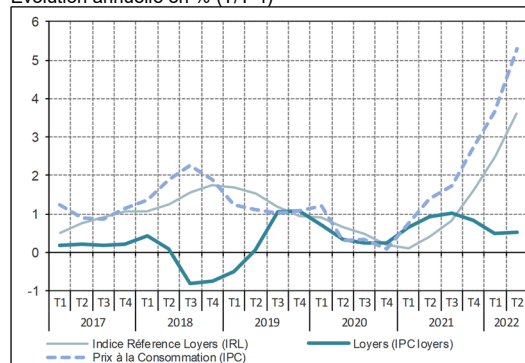
Source : Banque de France

Évolution des loyers

Au deuxième trimestre 2022, la progression des loyers des résidences principales – de l'ensemble du parc, à caractéristiques constantes – reste stable (+ 0,5 % en rythme annuel, comme au trimestre précédent). L'accélération de la hausse de l'indice de référence des loyers, établissant le plafond de revalorisation des loyers en cours de bail, se poursuit (+ 3,6 % en rythme annuel, après + 2,5 % et + 1,6 % aux deux trimestres précédents), enregistrant avec retard l'accélération de la progression des prix à la consommation (+ 5,3 %, après + 3,7 % et + 2,7 % aux deux trimestres précédents).

Graphique 12 : indices de prix dans le marché locatif

Évolution annuelle en % (T/T-4)



Source : Insee, calculs SDES

L'EMPLOI SALARIÉ SE MAINTIENT À UN NIVEAU ÉLEVÉ DANS L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE ET LE BÂTIMENT

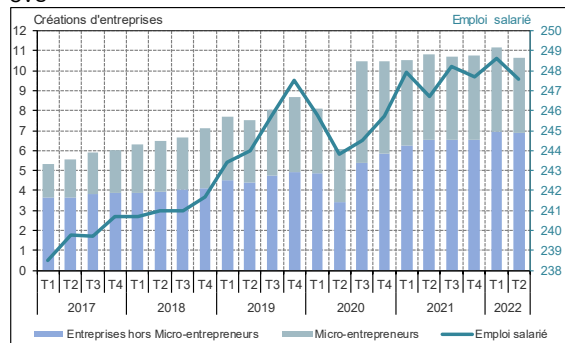
Dans l'activité immobilière, les niveaux élevés d'emploi salarié et de créations d'entreprises fléchissent

Le nombre de salariés dans l'activité immobilière connaît un léger repli de 0,4 %, soit une baisse de 1 000 emplois, après un rebond de 0,4 % au trimestre précédent. Relativement stable depuis le premier trimestre 2021, il demeure à niveau élevé de 247 600 salariés.

Les créations d'entreprises dans le secteur des activités immobilières, y compris micro-entrepreneurs, reculent de façon plus prononcée (- 4,5 %, après + 3,6 %). Cette baisse est essentiellement due à celle des créations au titre du régime micro-entrepreneur (qui contribue pour - 4,4 points). Le nombre total de créations d'entreprises reste élevé (10 700 créations trimestrielles) après avoir atteint son plus haut niveau au trimestre précédent.

Graphique 13 : créations d'entreprises et emploi salarié des activités immobilières

Milliers d'entreprises, milliers d'emplois salariés en fin de trimestre, CVS



Sources : Insee ; Dares ; Banque de France

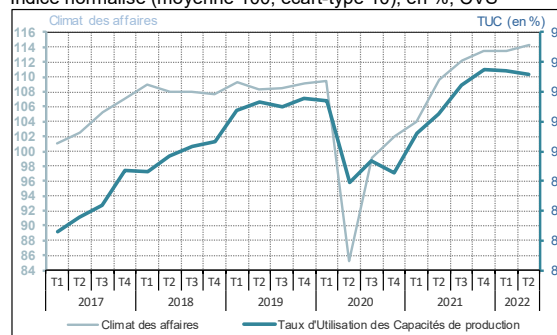
Le climat des affaires et le taux d'utilisation des capacités de production dans le bâtiment demeurent stables à un niveau élevé

Le climat des affaires dans le bâtiment reste stable, à un niveau élevé de 114 points, après une période de redressement consécutive à la crise sanitaire (+ 28 points entre le point bas du deuxième trimestre 2020 et le quatrième trimestre 2021). Ce haut niveau traduit toutefois une évolution contrastée. Parmi les indicateurs sous-jacents au climat des affaires, la nette progression du solde d'opinion sur l'évolution des prix des marchés à venir compense entièrement la baisse de ceux sur l'activité et les effectifs futurs.

Le taux d'utilisation des capacités de production dans le bâtiment (TUC) demeure stable à un niveau élevé de 92,6 % (- 0,1 point par rapport au trimestre précédent), après une année de rebond en 2021. La part des entreprises éprouvant des goulots de production demeure néanmoins très élevée, quoiqu'en légère baisse (en moyenne 49,5 % contre 51,6 % au trimestre précédent). Si l'incapacité des entreprises à accroître leur production pour insuffisance de personnel reste stable (24,1 %, après 24,6 %), celle pour insuffisance d'approvisionnement rebondit et est au plus haut (17,0 %, après 12,6 %).

Graphique 14 : indicateur du climat des affaires et capacités de production dans le bâtiment

Indice normalisé (moyenne 100, écart-type 10), en %, CVS



Source : Insee, calculs SDES

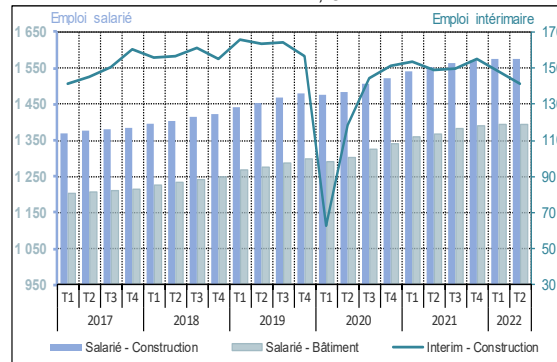
L'intérim poursuit son repli dans la construction et l'emploi salarié reste stable

Au deuxième trimestre 2022, l'emploi salarié du secteur de la construction se stabilise (0,0 % par rapport au trimestre précédent, après + 0,2 %) à un niveau élevé (1 574 600 salariés). Cette évolution est liée à celle du secteur du bâtiment (évolution de + 0,1 %, après + 0,3 % avec 1 393 600 salariés), tandis que dans le génie civil, le repli de l'emploi salarié s'accroît légèrement (- 0,5 %, après - 0,3 % et - 0,2 %) avec 181 100 salariés.

Dans le même temps, l'emploi intérimaire dans la construction est en net repli (- 4,7 % en glissement trimestriel, après - 4,5 % et + 3,8 %). Il recule de 14 100 emplois sur le premier semestre 2022 pour s'établir à 141 200 intérimaires, soit, hors crise sanitaire, son plus bas niveau depuis fin 2016.

Graphique 15 : emploi salarié et intérimaire dans la construction

Milliers de salariés en fin de trimestre, CVS



Sources : Insee ; Dares

LES PERSPECTIVES CONTINUENT DE SE DÉGRADER DANS LE BÂTIMENT ET LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

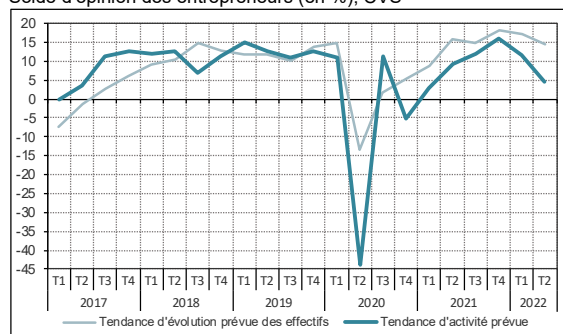
Les perspectives d'activité se dégradent à nouveau dans le bâtiment

Au deuxième trimestre 2022, la baisse du solde d'opinion des entrepreneurs du bâtiment sur les perspectives d'activité à l'horizon de trois mois s'accélère (- 7 points en moyenne, après - 4 points au trimestre précédent). Le solde atteint + 5 points, soit un niveau inférieur à sa moyenne des cinq dernières années qui était de + 7 points.

Celui concernant les effectifs anticipés dans le bâtiment, bien qu'en baisse (- 3 points, après - 1 point), demeure élevé, à + 14 points, et supérieur à sa moyenne des cinq dernières années qui était de + 8 points.

Graphique 16 : tendance d'évolution prévue des effectifs et de l'activité dans le bâtiment

Solde d'opinion des entrepreneurs (en %), CVS



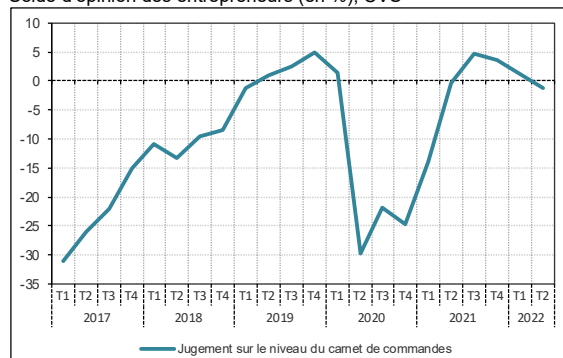
Source : Insee, calculs SDES

Le jugement sur les carnets de commandes dans le bâtiment continue de fléchir

Le solde d'opinion correspondant au jugement sur les carnets de commandes dans le bâtiment continue de fléchir au deuxième trimestre 2022 et redevient négatif pour la première fois depuis le premier trimestre 2021 (- 1 point, après + 1 et + 4 points aux trimestres précédents). Il demeure ainsi inférieur à son niveau 2019 (qui s'élevait à + 2 points en moyenne) mais nettement supérieur à sa moyenne de -10 points sur les cinq dernières années.

Graphique 17 : jugement sur les carnets de commandes dans le bâtiment

Solde d'opinion des entrepreneurs (en %), CVS



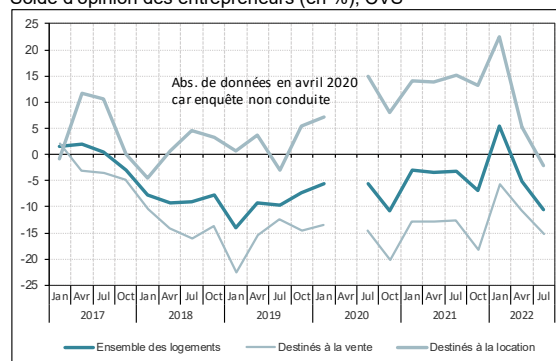
Source : Insee, calculs SDES

Dans la promotion immobilière, les perspectives de mises en chantier continuent de se dégrader

Dans le secteur de la promotion immobilière, les perspectives de mises en chantier à l'horizon de trois mois continuent de se dégrader. Le solde d'opinion s'établit à - 11 points en juillet, après - 5 points en avril et + 5 points en janvier. Cette baisse porte à la fois sur les logements destinés à la location, dont le solde d'opinion devient négatif pour la première fois depuis 3 ans (il s'établit à - 2 points, après + 5 points au trimestre précédent), et sur ceux destinés à la vente (- 15 points, après - 11 points).

Graphique 18 : perspectives de mises en chantier des promoteurs

Solde d'opinion des entrepreneurs (en %), CVS



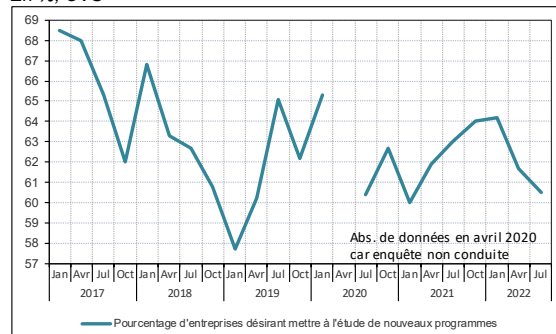
Source : Insee

L'optimisme des promoteurs sur leurs perspectives à moyen terme diminue

La part des promoteurs immobiliers désirant mettre à l'étude de nouveaux projets continue de se replier (- 1 point, après - 2 points) et s'élève à 61 %. Cette part correspond à celle observée en moyenne sur 2019.

Graphique 19 : part des promoteurs immobiliers désirant mettre à l'étude de nouveaux programmes

En %, CVS



Source : Insee

MÉTHODOLOGIE

Champ et sources

Les données utilisées pour la constitution de cette note de conjoncture proviennent de l'Insee, de la Banque de France, de la Dares et d'enquêtes menées par le service des données et études statistiques (SDES). Certains indicateurs portent sur des champs spécifiques, explicités dans le *Bulletin trimestriel des statistiques sur le logement et la construction* publié simultanément à la note.

Révision des données

Certaines données peuvent être révisées sur plusieurs trimestres. C'est le cas notamment des estimations flash de l'emploi par l'Insee, des transactions et des prix dans l'ancien, des résultats de la commercialisation, du volume des crédits à l'habitat ou encore des estimations de la construction neuve issues de Sit@del2. Les indicateurs soumis à révisions sont revus chaque trimestre, avec les dernières données disponibles, afin d'en améliorer la qualité. Au premier trimestre 2022, les estimations trimestrielles d'emploi ont été révisées par l'Insee à la suite de plusieurs changements méthodologiques, dont notamment la prise en compte de la nouvelle source de données que constituent les déclarations sociales nominatives, et l'intégration des alternants. Par ailleurs à partir de janvier 2022, les séries de créations d'entreprises sont calculées selon un dispositif rénové. Un recalcul des séries depuis 2012 a été effectué avec ce nouveau dispositif.

Définitions

Activité des entreprises

Construction : construction de bâtiments, promotion immobilière, génie civil, travaux de construction spécialisés.

Industrie du bâtiment : construction de bâtiments, démolition, installation, finition.

Crédits nets à l'habitat : montant des crédits à l'habitat contractés par les ménages, apuré des renégociations et diminué des remboursements d'actif.

Crédits nouveaux à l'habitat : montant des crédits à l'habitat enregistré en actif par les banques. Celui-ci inclut donc les nouveaux achats mais également les renégociations de crédits.

Glissement annuel : le glissement annuel d'une série à une période P de l'année N correspond au taux d'évolution entre cette même période (P) un an auparavant (année N-1) et la période P de l'année N.

Indice IRL : cet indice fixe le plafond d'augmentation annuelle des loyers que peuvent exiger les propriétaires. Il se déduit de l'indice du même trimestre de l'année précédente en lui appliquant l'évolution entre ces deux périodes de la moyenne sur douze mois consécutifs de

l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers (IPC).

Indices ICC et BT01 : l'indice du coût de la construction est un indice de prix reflétant les transactions conclues entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises assurant les travaux de bâtiment. Cet indice ne mesure pas l'intégralité du coût de la construction.

Ce coût est mieux appréhendé par d'autres indicateurs, tels que les index Bâtiment (« index BT », dont le BT01). Ces indices, construits par l'Insee, sont des indices composites du coût des différentes activités du secteur de la construction, appréhendés à partir de six postes dans une démarche de comptabilité analytique : « matériel », « coût du travail », « énergie », « matériaux », « frais divers » et « transport ».

OAT : obligation assimilable du Trésor. Les OAT sont des emprunts que la République française émet depuis plus de 25 ans pour financer les besoins de l'État à long terme.

Indicateur de climat des affaires dans le bâtiment : cet indicateur vise à résumer les opinions des entreprises telles qu'exprimées dans l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Depuis octobre 2021, il a été refondu afin de mieux traduire les évolutions conjoncturelles du secteur, notamment en période de crise. Il repose ainsi sur les quatre soldes d'opinion suivants : l'activité prévue, l'activité passée, l'évolution prévue des effectifs et l'évolution prévue des prix pour les marchés traités au cours des trois prochains mois. L'intégralité de la série longue de cet indicateur a été recalculée à partir du nouveau modèle retenu pour sa refonte.

Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables et CVS lissée

Bien souvent, les séries reflétant une activité socio-économique sont sensibles aux saisons ou au nombre de jours ouvrables contenus dans la période. La série corrigée des variations saisonnières (CVS) et/ou corrigée du nombre de jours ouvrables (CJO), construite à partir de la série initiale dite « série brute », permet de neutraliser l'effet régulier des saisons pour mieux faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles. Contrairement au glissement annuel, la CVS permet de comparer directement chaque période avec la période précédente. Une série brute ne comportant aucune saisonnalité sera notée comme une série CVS à coefficients nuls. La technique peut être complétée, pour en améliorer encore la lisibilité, par une moyenne mobile qui permet de faire ressortir l'évolution de fond, c'est-à-dire la tendance de la série.

Benoit MATHIEU, SDES

Directrice de publication : Béatrice Sédillot

Dépôt légal : octobre 2022

ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques

Sous-direction des statistiques du logement et de la construction

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

